

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : **14_28032023**

N°14 : BUDGET VILLE 2023
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023,

Il est présenté au conseil municipal le budget de la Ville 2023 qui est composé ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **10 005 159.99 €**.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges à caractère général :	1 522 230,00 €
- Charges de personnel :	2 824 085,25 €
- Atténuation de produits	115 000.00 €
- Autres charges de gestion courante :	1 021 150,00 €
- Charges financières :	71 000,00 €
- Charges exceptionnelles :	5 000.00 €
- Dotations aux amortissements :	391 000,00 €
- Virement à la section d'investissement :	4 055 694.74 €

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Atténuation de charges :	45 000,00 €
- Produits des services et du domaine :	266 000,00 €
- Impôts et taxes :	3 290 360,00 €
- Dotations :	2 601 453,00 €
- Autres produits de gestion courante :	175 000,00 €
-Produits financiers :	50.00 €
-Produits exceptionnels :	5 000.00 €
-Opérations d'ordre :	22 000.00 €
-Résultat reporté :	3 600 296.99 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **13 074 129.74 €**.

Les dépenses de la section d'investissement sont principalement les suivantes :

- Remboursement d'emprunt :	615 000,00 €
- Dépenses d'équipement :	9 207 046.94 €
<i>Dont</i>	
- <i>Complexe de Loisirs :</i>	1 857 497.02 €
- <i>Terrains de tennis :</i>	1 531 993.39 €
- <i>Restauration Eglise Saint-Maclou :</i>	1 020 766.41 €
- <i>Coulée verte :</i>	1 353 349.43 €
- <i>Travaux et acquisitions divers bâtiments</i>	1 520 000.00 €
- <i>Relamping LED</i>	500 000.00 €
- <i>Achat de terrains</i>	270 000.00 €
- <i>Travaux établissements scolaires</i>	240 000.00 €
- <i>Programme de Voirie</i>	106 000,00 €
- <i>ADAP :</i>	201 495.96 €
- Reste à réaliser :	676 987.00 €
- Résultat reporté :	2 128 095.80 €

Les recettes de la section d'investissement sont principalement les suivantes :

- Recettes fin. (F.C.T.V.A., TA, cautions, emprunt) :	2 125 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement :	4 055 694.74 €
- Recettes d'équipements :	1 483 000.00 €
- Produits de cession :	64 000.00 €
- Dotations aux amortissements :	380 000.00 €
- Réintégration frais d'étude et d'insertion	150 000.00 €
- Opération pour compte de tiers	5 000.00 €
- Reste à réaliser :	4 811 435.00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le budget ville 2023 présenté.

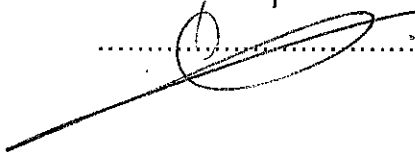
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. Provin et Lorillère)

- **APPROUVE le budget ville 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRERARY


....., secrétaire de séance